

Présidence	: Bouchat Julie
Membres	: Affolter Vincent, Alves Florence, Bigler Frank, Charpié Eric, Curty Nicolas, Devaux Julien, Doriot Géraldine, Faigaux Christelle, Flotron Pascal, Mérillat Emy, Moeschler Cédric, Monnerat Matilde, Mornod Christophe, Noirjean Jean-Charles, Ochsenein Maxime, Raetzo Ismaël, Raetzo Jennifer, Sassi Sebastien, Schindler Christine, Schnyder Jacques, Utermann Marc, Viloz Franco, Weibel Denis
Secrétaire	: Lenweiter Thierry
Secrétaire PV	: Bassin Michael
1ère Vice-Présidente	: Salerno Patricia
2ème Vice-Président	: Jolicorps Alexandre
Scrutateurs	: Charpilloz Eric, Fromaigeat Nolwenn
Excusés	: Nicolet Jämes, Weber Loïc
Lieu et début séance	: Salle communale, Malleray / 19h00

1. Appel et approbation de l'ordre du jour

01.0303 Sessions

Représentation du Conseil communal

Jufer Jacques-Henri, Maire; Furer Josian Vice-maire; Mohni Ismaël, Braun Monnerat Joëlle, Affolter Grégory, Berberat Cédric, conseillers communaux. Blaesì Stève, absent pour des raisons professionnelles, est excusé.

Mme Julie Bouchat, Présidente, ouvre la séance avec les salutations et constate que celle-ci est légalement constituée. La Présidente rappelle les usages pour le déroulement de la séance. Les scrutateurs seront Mme Nolwenn Fromaigeat et M. Eric Charpilloz.

MM. Loïc Weber et Jämes Nicolet, conseillers généraux, sont excusés.

Mme Patricia Salerno, conseillère générale, arrivera en cours de séance.

M. Stève Blaesì, conseiller communal, est excusé.

La Présidente informe des courriers reçus: de la part du Conseil d'administration de la Piscine de l'Orval SA à l'attention du Conseil général (7 février), d'HSV à l'attention du Bureau du Conseil général (19 février).

La Présidente informe n'avoir reçu aucune intervention parlementaire. Elle clôt le registre des dépositions. Personne ne s'oppose à ce que son nom apparaisse dans le procès-verbal publié sur internet. La Présidente constate, après appel, que 27 membres sont actuellement présents. Le quorum est atteint.

L'ordre du jour se présente ainsi :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 20 novembre 2023
3. Déclarations de principe des groupes
4. Préavis à l'attention du corps électoral la dépense périodique de CHF 320'000.00 pour la part de Valbirse au déficit de la Piscine couverte de l'Orval SA
5. Approuver, sous réserve du référendum facultatif, la modification mineure du Plan d'aménagement local
6. Réponse à la motion 2023-02 « Centrale photovoltaïque communautaire »
7. Réponse à l'interpellation 2023-02 « Stratégie pour la protection du climat »

8. Augmentation du nombre de membres au sein de la Commission scolaire
 - a) Modification du règlement concernant les commissions communales
 - b) Modification du règlement scolaire communal
 - c) Modification du cahier des charges de la Commission scolaire
 - d) Election d'un/e membre de la Commission scolaire
9. Informations de la Commission scolaire
10. Informations de la Commission de gestion et de surveillance
11. Informations de la Commission d'accompagnement Chemenay 11
12. Informations du Conseil communal
13. Informations du Président du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)
14. Questions orales

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'est formulée. La Présidente passe au vote sur l'ordre du jour.

DÉCISION: L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents, soit 27.

2. Approbation du procès-verbal du 20 novembre 2023

01.0351 Procès-verbaux

Mme Julie Bouchat, Présidente, demande si le procès-verbal du 20 novembre 2023 appelle des modifications. Tel n'est pas le cas. Elle clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: Le procès-verbal du 20 novembre 2023 est accepté à l'unanimité des membres présents, soit 27.

3. Déclarations de principe des groupes

01.0331 Propositions

Mme Julie Bouchat, Présidente, demande si des groupes souhaitent lire une déclaration.

M. Jean-Charles Noirjean, UDC et sympathisants, fait cette déclaration: "Le groupe UDC et sympathisants tient à remercier le conseil d'administration de la piscine couverte de l'Orval SA pour son courrier du 7 février dernier qui a eu le mérite de transformer nos doutes en certitude. La certitude que le conseil d'administration attend des communes un chèque en blanc!

En effet, quelle lecture captivante nous avons eue dans cette missive! Une véritable épopée de justifications, presque exhaustive, qui nous a plongés dans les abysses des charges d'exploitation, faisant grimper les chiffres jusqu'au firmament financier. Mais, comme toute bonne histoire, celle-ci comporte une ombre au tableau: les frais d'honoraires et les charges administratives sont des pépites oubliées dans ce trésor d'explications.

Certes, ces honoraires, bénie soit l'assemblée générale des actionnaires qui les a approuvés, constituent un chapitre à part entière dans cette saga des dépenses. Leur absence dans cette lettre aussi détaillée que le CV d'un expert-comptable en herbe a titillé notre imagination. Peut-être ont-ils été relégués aux oubliettes par accident?

Quoi qu'il en soit, nous saluons l'effort du conseil d'administration pour leur récit épique des finances de la piscine de l'Orval. Le suspense, l'intrigue et les rebondissements étaient au rendez-

vous, mais nul doute que l'ajout des frais d'honoraires aurait donné une touche encore plus exotique à cette histoire financière digne des meilleurs thrillers économiques.

Dans l'attente de la prochaine édition de cette saga financière, nous restons suspendus à nos fauteuils, prêts à découvrir quelles autres pépites seront dévoilées dans les méandres des comptes de la piscine de l'Orval SA.

Ce que nous sommes en droit d'attendre de la part d'un conseil d'administration qui prend ses responsabilités, Mesdames et Messieurs, ce n'est certainement pas une plainte et des économies de bout de chandelle mais une analyse de l'environnement, une définition de la vision et des objectifs, une véritable analyse des ressources et des capacités, une identification des avantages concurrentiels, une mise en œuvre d'une planification opérationnelle, une définition de plans d'action concrets. En bref, une véritable stratégie d'entreprise afin d'assurer la croissance et la réussite à long terme de la piscine couverte de l'Orval SA.

En tant que commune actionnaire, il nous paraît crucial de prendre en considération les intérêts des contribuables. En tant que représentants de la collectivité, nous avons la responsabilité de veiller à ce que les décisions prises au sujet de la piscine couverte de l'Orval SA tiennent compte de l'impact sur les comptes communaux. Et ça sera là la conclusion de notre déclaration."

Mme Julie Bouchat, Présidente, clôt ce point.

4. Préaviser à l'attention du corps électoral la dépense périodique de CHF 320'000.00 pour la part de Valbirse au déficit de la Piscine couverte de l'Orval SA

08.0314 Piscine couverte de l'Orval SA

Mme Julie Bouchat, Présidente, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Elle donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Grégory Affolter.

M. Grégory Affolter, conseiller communal, explique ce point au moyen d'une présentation Power Point projetée à l'écran. Les informations financières sont celles figurant dans le rapport transmis aux conseillers généraux, à savoir un déficit global maximal de CHF 800'000 (à diminuer à CHF 700'000 dès 2030) dont CHF 320'000 à charge de Valbirse, ce qui permettra de procéder à des investissements pour 4 millions de francs maximum. Il relève que les chiffres présentés sont le fruit d'un consensus entre les communes actionnaires. Il note que le projet sera encore détaillé, notamment en ce qui concerne les travaux, d'ici la votation de juin. Il s'agit ce soir de voter une intention, un budget. M. Grégory Affolter insiste sur l'importance de la piscine pour la région, et notamment pour les enfants qui y apprennent à nager. Il souligne aussi la volonté des communes actionnaires d'augmenter les recettes et de diminuer les charges.

Mme Julie Bouchat, Présidente, informe de l'arrivée de Mme Patricia Salerno. Il y a 28 personnes présentes. La Présidente ouvre la discussion.

M. Maxime Ochsenbein, à titre personnel, juge que la Piscine aura des difficultés à lever des fonds en tant que société anonyme. Il suggère que les communes actionnaires et les administrateurs réfléchissent à cette question et notamment à l'opportunité de transformer la SA en une fondation.

M. Maxime Ochsenbein, UDC et sympathisants, fait cette déclaration: "Malgré les craintes et critiques émises au point 3, le groupe va préaviser favorablement cette dépense périodique. Le groupe tient à la piscine de l'Orval et à ce que la population puisse continuer de bénéficier des

prestations qui, nous l'espérons, seront renforcées grâce aux investissements. Nous attendons des administrateurs de nous présenter rapidement un projet encore plus clair que ce qui nous a été présenté ce soir et qu'ils prennent les mesures nécessaires pour maîtriser et faire baisser les coûts. Le peuple aura le dernier mot, donc les administrateurs doivent pouvoir présenter un projet ficelé."

M. Julien Devaux, HSV, fait cette déclaration: "La piscine de l'Orval est un atout majeur communal et régional. Son implantation permet de diversifier les activités durant le temps libre de chacun mais aussi de garantir l'apprentissage de la natation aux enfants. HSV soutiendra donc le projet et prendra position de manière favorable à l'assainissement et à la pérennisation de la piscine".

M. Franco Villoz, Liste Libre, fait cette déclaration: "Il ne faut pas se voiler la face, la création de la nouvelle structure juridique n'allait pas à elle seule rénover les infrastructures usées et dépassées de la piscine. Nous savons tous et le rapport le dit en page 5 que nous devons ou devons compenser le retard accumulé en matière d'investissements.

Le Conseil communal nous présente un rapport pour des investissements prioritaires touchant la ventilation, les plafonds et les vestiaires. Les délégués de la Liste Libre invitent à ce sujet le Conseil communal à exiger de la SA une liste des investissements à effectuer à court, moyen et long terme afin de planifier les investissements et de lisser au mieux les dépenses.

Celles et ceux qui fréquentent la piscine savent et sont conscients que la situation actuelle ne peut plus durer. Il faut faire un choix! Investir ou tout abandonner.

Nous sommes trop attachés à la piscine de Bévillard pour envisager la seconde solution et cela sans compter les coûts à fonds perdus à investir pour sa démolition. Donc, on n'y pense même pas!

Nos enfants ont appris à nager à la piscine de Bévillard, nous avons un lien sentimental avec cette que dis-je notre piscine. Nous avons une chance, un privilège, un luxe, dans notre région si souvent décriée et abaissée dans la presse: une piscine. Et bien faisons tout pour la préserver et si possible même pour en améliorer sa situation.

En conclusion, les délégués de la Liste Libre vont unanimement soutenir la proposition du Conseil communal, préavisé favorablement cette dépense périodique de CHF 320'000 pour la piscine de l'Orval SA et défendre cette prise de position auprès des citoyennes et citoyens de Valbirse pour le vote du 9 juin 2024."

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants, fait cette déclaration: "M. Villoz, notre région n'est pas décriée elle est magnifique! Du côté du groupe PLR et sympathisants, nous soutiendrons la dépense périodique de CHF 320'000 pour les raisons suivantes:

1. La piscine couverte est un objet d'importance régionale. La piscine couverte est dans un état qui nécessite rapidement des travaux de mise à niveau.

2. Durant les dernières années, d'importantes avancées ont été réalisées afin de reprendre le contrôle sur cette infrastructure trop longtemps négligée. Ainsi, de 2011 à 2019, une commission spéciale a réalisé plusieurs analyses ayant abouti à la constitution de la société anonyme en 2021. Cette nouvelle structure a également permis une ventilation plus équitable des coûts entre les communes actionnaires. Ce n'était pas le cas auparavant, puisque la charge pesant sur la commune de Valbirse était proportionnellement plus élevée.

3. Les démarches réalisées dernièrement, sous l'impulsion du Conseil communal, permettront, si les crédits sont libérés dans toutes les communes, de concrétiser la rénovation de cet objet."

Mme Julie Bouchat, Présidente, clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: La dépense périodique de CHF 320'000.00 pour la part de Valbirse au déficit de la Piscine couverte de l'Orval SA est préavisée favorablement à l'attention du corps électoral à l'unanimité des membres présents, soit 28.

5. Approuver, sous réserve du référendum facultatif, la modification mineure du Plan d'aménagement local

04.0204 Aménagement local

Mme Julie Bouchat, Présidente, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Elle donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Cédric Berberat.

M. Cédric Berberat, conseiller communal, donne des explications au moyen d'une présentation Power Point projetée à l'écran. Il confirme les données du rapport transmis aux conseillers généraux. Cette modification permettra à l'entreprise Affolter de procéder à un agrandissement.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, fait cette déclaration: "La modification du PAL demandée correspond à notre avis à un besoin clairement identifié et nous n'y voyons aucun inconvénient. Le groupe PLR et sympathisants soutient donc la modification mineure proposée."

Mme Julie Bouchat, Présidente, clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: La modification mineure du Plan d'aménagement local est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit 28.

6. Réponse à la motion 2023-02 « Centrale photovoltaïque communautaire »

01.0302 Motions, postulats, interpellations

Mme Julie Bouchat, Présidente, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Elle donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Ismaël Mohni.

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, confirme le rapport transmis aux conseillers généraux et explique pourquoi le Conseil communal propose de transformer la motion en postulat.

Mme Julie Bouchat, Présidente, ouvre la discussion.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, fait cette déclaration: "Je remercie le Conseil et l'administration communale pour la promptitude et la qualité de rapport reçu. Nous sommes en phase avec l'avis du Conseil municipal et constatons que les surfaces à disposition ainsi que le fait que la commune ne soit pas propriétaire du réseau sont des obstacles importants. Il semble donc logique de transformer la demande en postulat et l'acceptons."

Mme Julie Bouchat, Présidente, clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: L'intervention 2023-02 "Centrale photovoltaïque communautaire" est acceptée sous la forme du postulat par 27 voix, une abstention.

7. Réponse à l'interpellation 2023-02 « Stratégie pour la protection du climat »

01.0302 Motions, postulats, interpellations

Mme Julie Bouchat, Présidente, indique que le Conseil communal a répondu par écrit et que le rapport a été transmis aux conseillers généraux. Elle demande à l'interpellateur s'il est satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Ismaël Raetzo, HSV, se déclare satisfait de la réponse.

Mme Julie Bouchat, Présidente, demande si la discussion est demandée. Tel n'est pas le cas. Elle clôt ce point.

8. Augmentation du nombre de membres au sein de la Commission scolaire

01.0501 Commissions permanentes

- a) Modification du règlement concernant les commissions communales
- b) Modification du règlement scolaire communal
- c) Modification du cahier des charges de la Commission scolaire
- d) Election d'un/e membre de la Commission scolaire

Mme Julie Bouchat, Présidente, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel est le cas.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants, fait cette déclaration: "Le groupe PLR et sympathisants s'oppose à l'entrée en matière sur cet objet, pour les raisons suivantes:

1. Nous comprenons le besoin, légitime, de chaque groupe d'être représenté dans les différentes commissions. Cependant, la modification, en cours de législature, de dispositions réglementaires afin de s'adapter à ce besoin ne nous paraît pas nécessaire. Il n'y a pas d'urgence.
2. La manière avec laquelle cette proposition est amenée (par l'intermédiaire du Bureau) ne nous paraît pas adéquate (sans qu'elle ne nous pose un problème du point de vue formel). En effet, il aurait été plus constructif de soumettre préalablement le projet aux groupes, argumentaire à l'appui, d'en discuter et de définir ensemble des axes pour trouver une solution à long terme au bénéfice des institutions dans leur ensemble (et pas uniquement d'un groupe)."

Mme Julie Bouchat, Présidente, ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Mme Matilde Monnerat, HSV, fait cette déclaration: "Comme vous avez pu en prendre connaissance, HSV a déposé une requête au bureau du Conseil général afin d'être représenté à la commission scolaire. Lors de sa constitution en 2023 (début de la législature actuelle), HSV avait demandé à avoir un membre supplémentaire en plus du conseiller communal en charge du di-castère, Pierre-Michel Raetzo. Il lui avait été répondu que HSV ne pouvait prétendre à un siège supplémentaire en raison des résultats des votations en 2022.

Ainsi, afin de respecter le règlement concernant les commissions communales, HSV demande à ce qu'un membre puisse intégrer la Comsco dans les meilleurs délais. Nous tenons à souligner que nous avons un membre qui serait prêt à s'investir, et que notre seule intention est de servir au mieux cette commission scolaire. Nous n'avons aucunement l'intention de forcer quelqu'un d'un autre groupe à démissionner, simplement parce que cela ne serait pas moral.

Il est également important de souligner que HSV représente la troisième force la plus représentée au sein du Conseil général. Nous estimons donc que pour les citoyens qui nous ont élus, ils ont le droit d'être représentés au sein de la commission scolaire pour veiller aux intérêts des écoles. De plus, nous regrettons que cette demande qui partait d'une bonne intention suscite autant de réactions. Notre objectif n'est pas de provoquer le conflit, mais plutôt de parvenir à un accord cordial entre tous."

M. Jean-Charles Noirjean, UDC et sympathisants, indique que son groupe se rallie aux arguments du groupe PLR et sympathisants et refuse l'entrée en matière.

M. Franco Viloz, à titre personnel, fait cette déclaration: "Je peux comprendre que l'on soit pour ou contre la demande d'HSV. Mais nous n'arrêtons pas de dire que le débat est corseté au Conseil général et, là, certains refusent d'entrer en matière. C'est clouer le débat. Je vous demande d'accepter l'entrée en matière, libre à chacun ensuite d'accepter ou de refuser les modifications demandées. Mais débattons."

Mme Julie Bouchat, Présidente, clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

DÉCISION: L'entrée en matière est refusée par 14 voix contre 13 et une abstention.

Mme Julie Bouchat, Présidente, après le résultat du vote, clôt ce point.

9. Informations de la Commission scolaire

01.0501 Commissions permanentes

Mme Julie Bouchat, Présidente, donne la parole au Président de la Commission scolaire, M. Marc Utermann.

M. Marc Utermann, Président de la Commission scolaire, donne cinq informations en faisant cette déclaration: "Notre membre Chloé Bourgeois coordonne depuis le début de l'année le service de patrouilleurs et patrouilleuses adultes. Après les vacances de Pâques, le passage pour piétons à Bévillard pourra être sécurisé par des adultes pour toutes les plages horaires. Merci à tous les bénévoles. Par contre, à l'heure actuelle nous n'avons aucun bénévole pour assurer la traversée des enfants sur le passage pour piétons de Malleray. J'en profite donc pour relancer un appel. Les intéressés sont priés de s'annoncer à la direction de l'école primaire ou alors directement à Mme Bourgeois. L'idée de réfléchir à un Pédibus à Valbirse est revenue sur le tapis. A ce sujet, je vous informe que la nouvelle Association des Parents d'Elèves de Tavannes organise une soirée d'information sur le thème du Pédibus demain soir à 20h à l'Hôtel de Ville. Après avoir vécu quelques semaines de froid en raison de pannes répétées du chauffage dans nos bâtiments scolaires, tout semble être rentré dans l'ordre. Je m'excuse encore auprès des parents et des enfants qui ont dû parfois garder les vestes pendant les cours. Donc désolé pour tous les désagréments causés et je remercie les services techniques de la commune qui ont tout fait pour chercher des solutions. Je vous assure que même si parfois il semblait que cela n'avancait pas, chacun a donné son maximum pour résoudre ces pannes.

La vente des petits pains qui avait cessé durant la période COVID a repris à raison d'une fois par semaine à Malleray et à Bévillard. Ce service rencontre un franc succès. Merci à la boulangerie Bracelli.

Nous n'avons plus eu de séance du Conseil général depuis Noël, raison pour laquelle la quatrième information que je vous donne date un peu. La collecte financière des différentes soirées

organisées par l'école lors des présentations de Noël a permis de verser CHF 2'500 à l'Association Jurassienne d'Aide aux Familles d'Enfants atteints de Cancer (AJAFEC). Merci pour votre générosité, c'est un montant important.

Finalement, je vous communique que dans une dizaine de jours, les enseignants de Valbirse assisteront à une formation AMOK dispensée par le service de prévention de la police cantonale. Si vous ne savez pas ce que c'est, vous pouvez venir vers moi à la fin de la séance et je vous donnerai quelques explications."

Mme Julie Bouchat, Présidente, clôt ce point.

10. Informations de la Commission de gestion et de surveillance

01.0501 Commissions permanentes

Mme Julie Bouchat, Présidente, donne la parole au Président de la Commission de gestion et de surveillance, M. Christophe Mornod.

M. Christophe Mornod, Président de la Commission de gestion et de surveillance, indique depuis sa place que la CGS n'a rien à communiquer ce soir.

Mme Julie Bouchat, Présidente, clôt ce point.

11. Informations de la Commission d'accompagnement Chemenay 11

01.0511 Commissions spéciales ou non permanentes

Mme Julie Bouchat, Présidente, donne la parole au Président de la Commission d'accompagnement Chemenay 11, M. Nicolas Curty.

M. Nicolas Curty, Président de la Commission d'accompagnement Chemenay 11, fait cette déclaration: "Depuis la dernière séance du Conseil général en novembre 2023, la Commission d'accompagnement Chemenay s'est encore réunie à 3 reprises afin de traiter quelques affaires courantes. A ce jour et à notre connaissance, il n'y a plus de point ni de problème qui nécessite notre intervention. Les dossiers sont progressivement repris par le Conseil communal qui suit les choses, si nécessaire en collaboration avec l'architecte.

Ce bâtiment, comme tous les bâtiments, présentera toujours des éléments à gérer. A ce stade, nous pensons que la commission a terminé son travail et rempli son mandat.

En l'état actuel des choses, nous estimons que la commission d'accompagnement, de même que la commission d'enquête, pourront être dissoutes lors de la séance du Conseil général de juin prochain."

Mme Julie Bouchat, Présidente, clôt ce point.

12. Informations du Conseil communal

01.0465 Echancier, affaire en suspens

Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale, informe au sujet de la direction du SSCO. Elle rappelle la nomination de Mme Joëlle Paupe en tant que directrice du Service social Centre Orval à 60% dès le 1er juillet 2024. Mme Paupe est actuellement directrice adjointe du service. Mme Paupe attend un heureux événement pour fin juillet; elle sera remplacée jusqu'à la fin de son congé maternité par M. Marius Gasser à 30%.

M. Jacques-Henri Jufer, maire, informe au sujet des panneaux A16 au moyen de quelques images projetées à l'écran. Il fait cette déclaration: "Cela fait déjà depuis 2017 que le Conseil communal essaye de faire mentionner notre commune sur les panneaux de sortie autoroutiers. Nous avons été interpellés à plusieurs reprises par des membres du Conseil général qui regrettent, à juste titre, que la commune la plus importante de la Vallée, siège de nombreuses entreprises, ne soit pas identifiée sur l'autoroute. Une carence qui va à l'encontre de l'encouragement aux fusions de communes prônées par l'Etat.

Initialement, on aurait souhaité le nom de Valbirse. Mais, selon la législation, il n'est pas possible d'inscrire un nom autre que le nom d'une localité. Apparemment, la législation n'est pas appliquée partout de la même manière comme vous le voyez ici : à ma connaissance, Vallée de Joux n'est pas le nom d'une localité.

Puisque on ne peut pas faire inscrire le nom de Valbirse, on aurait souhaité que les noms des 3 localités de notre commune figurent sur le panneau de sortie. Mais, toujours selon la législation, il n'est pas possible d'avoir plus de 3 noms de localité, car cela alourdit la lecture et peut potentiellement perturber l'attention de l'automobiliste. Apparemment, comme vous le voyez ici, cette législation ne s'applique pas pour la sortie de Dagmersellen.

Depuis 2020, grâce à une motion déposée par M. Manfred Bühler, il est désormais possible de poser des panneaux en deux langues sur les autoroutes de localités bilingues. Le Conseil communal avait alors bon espoir qu'une intervention politique permettrait à notre commune d'exister sur le réseau autoroutier. Donc, nous avons sollicité l'aide de Monsieur le Conseiller national Manfred Bühler et de Monsieur le député Maxime Ochsenbein. Malheureusement, en date du 1er mars, M. Yves Bichsel, Secrétaire général du département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), a confirmé à M. Ochsenbein que les précédentes prises de position de l'OFROU étaient correctes. Force est de constater que même par la voie politique, il n'est pas possible d'avoir la mention de Valbirse.

M. Bichsel signale encore que nous avons, je cite, «la possibilité de passer par une signalisation touristique. Cette dernière doit répondre à certains standards et être coordonnée avec les différentes entités touristiques régionales et validée par le canton et l'OFROU». Lors de sa dernière séance, le Conseil communal a mandaté le dicastère Finances et promotion économique de chapecauter l'étude d'un tel panneau touristique, en espérant que cette réalisation sera possible. Merci à Grégory Affolter. Je tiens aussi à remercier notre député Maxime Ochsenbein pour son implication dans ce dossier. Comme on dit: essayé, pas pu."

M. Jacques-Henri Jufer, maire, informe au sujet de la police mobile. Il fait cette déclaration: "Depuis avril de l'année passée, un poste de police mobile est engagé en plusieurs endroits du Jura bernois selon un tournus. D'octobre 2023 à mars 2024, ce véhicule et ses agents ont été présents à Valbirse sur la place de parc de Bévillard tous les 1ers jeudis du mois, de 15h à 17h. Un des buts de la police est de gagner en proximité avec la population. La police cantonale a reçu de bons retours par les personnes qui ont fréquenté ce poste de police mobile. Pour ma part, en tant que responsable de la sécurité au niveau local, je suis d'avis que la présence physique de la Police est toujours salutaire. La formule "poste de police mobile" permet cette présence dans les communes où il n'y a plus de postes fixes (bureau), comme c'est le cas à Valbirse. C'est une formule qui me convient, comme maire, mais aussi comme citoyen. A ce jour, je n'ai reçu aucune critique négative relative à la présence du poste de police mobile. L'emplacement, sur la place du village de Bévillard, est idéal et n'a pas perturbé les autres usagers.

Pour autant que le projet de poste de police mobile soit reconduit, je souhaiterais que notre commune soit à nouveau prise dans le "tournus". J'ai transmis cette demande à la Police cantonale. J'en profite pour remercier la Police cantonale d'avoir fait profiter notre commune de ce poste de police mobile et j'espère que ce projet pourra continuer."

M. Josian Furer, conseiller communal, informe au sujet des fenêtres du Collège de Malleray "A la suite de l'acceptation du crédit par le Conseil général le 20 novembre 2023, mandat a été confié au bureau Kipfer pour la suite du projet avec en premier lieu la préparation du dossier de publication qui a ensuite été envoyé à la Préfecture pour traitement avant la fin de l'année. Le Service des monuments historiques a rendu son rapport avec un certain nombre de conditions et de charges dont les principales étaient:

- l'aspect extérieur des fenêtres de la trame triple centrale de la façade sud ainsi que des fenêtres de lucarne fera encore l'objet de recherches iconographiques.
- le sens d'ouverture original (battants à la française et imposte supérieur) sera respecté.

Le Conseil communal a contesté ces 2 éléments. Pour le premier, il ne souhaitait pas devoir ajouter des battants supplémentaires au projet présenté au Conseil général qu'il trouve déjà bien « lourd » avec tous ces croisillons et séparations de fenêtres. Le SMH a retiré cette charge. Quant au second, le Conseil veut absolument que ces fenêtres puissent être ouvertes en imposte. La suppression des stores extérieurs exigée par le SMH rend plus compliqué le maintien d'une température supportable dans les classes. Ne pas pouvoir entrouvrir ces fenêtres comme le demande ce service est insupportable selon le Conseil communal. Le SMH n'est à ce stade pas revenu sur son exigence. La procédure menée par la Préfecture suit son cours et il est impossible de donner un délai pour l'obtention du permis.

Parallèlement, le bureau d'architecte travaille sur le dossier d'appel d'offres qui sera une procédure ouverte. Ce n'est que lorsque le type de fenêtres sera déterminé précisément qu'il sera lancé."

M. Cédric Berberat, conseiller communal, informe au sujet du Plan de quartier La Ravière à Pontenet au moyen de quelques images projetées à l'écran. Une procédure d'information et de participation à la population a débuté et va se poursuivre jusqu'au 25 mars. Les images permettent de se rendre compte du plan de situation. Le site compte deux secteurs, l'un pourra accueillir 11 maisons familiales, l'autre un petit immeuble. Un bâtiment actuel est protégé et devra rester. Ces terrains appartiennent à un propriétaire privé, en l'occurrence Villatypé, et la commune espère que le plan de quartier pourra se réaliser relativement rapidement.

Mme Géraldine Doriot, à titre personnel, demande depuis sa place combien de temps le processus prendra.

M. Cédric Berberat, conseiller communal, répond que cela dépendra de l'OACOT auprès de qui il y aura l'examen préalable. Sans oublier qu'il y aura un dépôt public avec possibilité d'opposition. Mais il pense que le processus durera au minimum 3 ans.

M. Cédric Berberat, conseiller communal, informe au sujet des permis de construire; environ 75 à 80 par an sont déposés à Valbirse, ce qui est assez conséquent. Vu la lourdeur croissante des procédures, cela montre le temps que cela nécessite.

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, informe au sujet de l'éclairage nocturne au moyen de quelques images projetées à l'écran. Il présente les résultats du sondage réalisé en ligne auprès de la population en janvier. Sur les 268 participants, 217 (81%) sont favorables à ce qu'une extinction nocturne se poursuive. Parmi les personnes qui souhaitent un arrêt de l'éclairage durant la nuit, 84% d'entre elles plébiscitent les mêmes horaires qu'actuellement (de 00h30 à 05h30) alors que 16% préféreraient des plages différentes. Vu la clarté de ces résultats, le Conseil

communal va poursuivre l'extinction nocturne des rues communales selon le même horaire, soit de 00h30 à 05h30, et le même concept.

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, informe au sujet de la manifestation Valbeers. Il informe que celle-ci aura lieu le 1^{er} juin. Le marché aura lieu de 9h à 17h. Plusieurs nouveautés sont à relever. Le marché aura lieu à Pontenet. Diverses animations seront organisées, notamment pour les enfants. A partir de 16h30 la cantine, installée dans la grange Mornod, gérée par le Ski-Club, s'animera grâce à différents groupes de musique. Trois brasseurs seront présents. Des foodtrucks seront présents tout au long de la journée. La commune est encore ouverte à toute suggestion de menus. Des informations supplémentaires seront encore données d'ici le 1^{er} juin.

13. Informations du Président du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)

01.0302 Motions, postulats, interpellations

Mme Julie Bouchat, Présidente, informe n'avoir reçu aucune intervention. Elle clôt ce point.

14. Questions orales

01.0331 Propositions

Mme Julie Bouchat, Présidente, informe n'avoir reçu aucune question orale. Elle clôt ce point. Elle remercie les élus pour leur participation ce soir et rappelle la prochaine séance, qui aura lieu le 24 juin. Elle rappelle aussi la date du souper du Conseil général le 14 juin. Elle invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Séance levée à 20h09

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE

La Présidente : Le Secrétaire : Le Secrétaire PV :

Julie Bouchat Thierry Lenweiter Michael Bassin